



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du lundi 23 novembre 2020**  
**Délibération n°2020-58**

**DÉLIBÉRATION N°2020-58 : Approbation de la modification du Calendrier général du CUFR de Mayotte – année universitaire 2020-2021.**

**Vu** le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,  
**Vu** le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 30 septembre 2020,  
**Vu** la délibération 2020-08 du Conseil d'Administration et de recherche du CUFR de Mayotte du 24 Juin 2020 portant validation du Calendrier général du CUFR de Mayotte – année universitaire 2020-2021,

Considérant que les modalités relatives au enseignement et au contrôle de connaissance du CUFR de Mayotte dans le cadre des dispositifs mis en place liés à l'urgence sanitaire nécessitent de procéder à une modification du Calendrier général du CUFR de Mayotte – année universitaire 2020-2021.

Considérant que :

Les 18 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver la modification du Calendrier général du CUFR de Mayotte – année universitaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité la modification du Calendrier général du CUFR de Mayotte – année universitaire 2020-2021.

**Membres ayant voix délibérative**

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	12
Membres en exercice	18	Nombre de membres représentés	1
Majorité absolue	10		
Quorum physique (budget)	10		
Nombre de pouvoirs	1		

Votants	12	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	--------	---

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Document(s) en annexe(s) au présent extrait :**

- Calendrier Général du CUFR de Mayotte – année universitaire 2020-2021 modifié.

Fait à Dombéni, le 23 Novembre 2020,

La présidente du Conseil d'Administration du CUFR



Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR



Aurélien SIRI

<p>Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le : <b>29 NOV. 2020</b></p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le : <b>14 DEC. 2020</b></p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
<p>Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction. Document mis en ligne le : <b>19 JAN. 2021</b></p>	

# DEMANDE DE MODIFICATION - CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020-2021

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
1 SAM	1 MAR.	1 JEU.	1 DIM.	1 MAR.	1 VEN.	1 LUN.	1 LUN.	1 JEU.	1 SAM.	1 MAR.	1 JEU.	1 DIM.
2 DIM	2 MER.	2 VEN.	2 LUN.	2 MER.	2 SAM.	2 MAR.	2 MAR.	2 VEN.	2 DIM.	2 MER.	2 VEN.	2 LUN.
3 LUN.	3 JEU.	3 SAM.	3 MAR.	3 JEU.	3 DIM.	3 MER.	3 MER.	3 SAM.	3 LUN.	3 JEU.	3 SAM.	3 MAR.
4 MAR.	4 VEN.	4 DIM.	4 MER.	4 VEN.	4 LUN.	4 JEU.	4 JEU.	4 DIM.	4 MAR.	4 VEN.	4 DIM.	4 MER.
5 MER.	5 SAM.	5 LUN.	5 JEU.	5 SAM.	5 MAR.	5 VEN.	5 VEN.	5 LUN.	5 MER.	5 SAM.	5 LUN.	5 JEU.
6 JEU.	6 DIM.	6 MAR.	6 VEN.	6 DIM.	6 MER.	6 SAM.	6 SAM.	6 MAR.	6 JEU.	6 DIM.	6 MAR.	6 VEN.
7 VEN.	7 LUN.	7 MER.	7 SAM.	7 LUN.	7 JEU.	7 DIM.	7 DIM.	7 MER.	7 VEN.	7 LUN.	7 MER.	7 SAM.
8 SAM.	8 MAR.	8 JEU.	8 DIM.	8 MAR.	8 VEN.	8 LUN.	8 LUN.	8 JEU.	8 SAM.	8 MAR.	8 JEU.	8 DIM.
9 DIM.	9 MER.	9 VEN.	9 LUN.	9 MER.	9 SAM.	9 MAR.	9 MAR.	9 VEN.	9 DIM.	9 MER.	9 VEN.	9 LUN.
10 LUN.	10 JEU.	10 SAM.	10 MAR.	10 JEU.	10 DIM.	10 MER.	10 MER.	10 SAM.	10 LUN.	10 JEU.	10 SAM.	10 MAR.
11 MAR.	11 VEN.	11 DIM.	11 MER.	11 VEN.	11 LUN.	11 JEU.	11 JEU.	11 DIM.	11 MAR.	11 VEN.	11 DIM.	11 MER.
12 MER.	12 SAM.	12 LUN.	12 JEU.	12 SAM.	12 MAR.	12 VEN.	12 VEN.	12 LUN.	12 MER.	12 SAM.	12 LUN.	12 JEU.
13 JEU.	13 DIM.	13 MAR.	13 VEN.	13 DIM.	13 MER.	13 SAM.	13 SAM.	13 MAR.	13 JEU.	13 DIM.	13 MAR.	13 VEN.
14 VEN.	14 LUN.	14 MER.	14 SAM.	14 LUN.	14 JEU.	14 DIM.	14 DIM.	14 MER.	14 VEN.	14 LUN.	14 MER.	14 SAM.
15 SAM.	15 MAR.	15 JEU.	15 DIM.	15 MAR.	15 VEN.	15 LUN.	15 LUN.	15 JEU.	15 SAM.	15 MAR.	15 JEU.	15 DIM.
16 DIM.	16 MER.	16 VEN.	16 LUN.	16 MER.	16 SAM.	16 MAR.	16 MAR.	16 VEN.	16 DIM.	16 MER.	16 VEN.	16 LUN.
17 LUN.	17 JEU.	17 SAM.	17 MAR.	17 JEU.	17 DIM.	17 MER.	17 MER.	17 SAM.	17 LUN.	17 JEU.	17 SAM.	17 MAR.
18 MAR.	18 VEN.	18 DIM.	18 MER.	18 VEN.	18 LUN.	18 JEU.	18 JEU.	18 DIM.	18 MAR.	18 VEN.	18 DIM.	18 MER.
19 MER.	19 SAM.	19 LUN.	19 JEU.	19 SAM.	19 MAR.	19 VEN.	19 VEN.	19 LUN.	19 MER.	19 SAM.	19 LUN.	19 JEU.
20 JEU.	20 DIM.	20 MAR.	20 VEN.	20 DIM.	20 MER.	20 SAM.	20 SAM.	20 MAR.	20 JEU.	20 DIM.	20 MAR.	20 VEN.
21 VEN.	21 LUN.	21 MER.	21 SAM.	21 LUN.	21 JEU.	21 DIM.	21 DIM.	21 MER.	21 VEN.	21 LUN.	21 MER.	21 SAM.
22 SAM.	22 MAR.	22 JEU.	22 DIM.	22 MAR.	22 VEN.	22 LUN.	22 LUN.	22 JEU.	22 SAM.	22 MAR.	22 JEU.	22 DIM.
23 DIM.	23 MER.	23 VEN.	23 LUN.	23 MER.	23 SAM.	23 MAR.	23 MAR.	23 VEN.	23 DIM.	23 MER.	23 VEN.	23 LUN.
24 LUN.	24 JEU.	24 SAM.	24 MAR.	24 JEU.	24 DIM.	24 MER.	24 MER.	24 SAM.	24 LUN.	24 JEU.	24 SAM.	24 MAR.
25 MAR.	25 VEN.	25 DIM.	25 MER.	25 VEN.	25 LUN.	25 JEU.	25 JEU.	25 DIM.	25 MAR.	25 VEN.	25 DIM.	25 MER.
26 MER.	26 SAM.	26 LUN.	26 JEU.	26 SAM.	26 MAR.	26 VEN.	26 VEN.	26 LUN.	26 MER.	26 SAM.	26 LUN.	26 JEU.
27 JEU.	27 DIM.	27 MAR.	27 VEN.	27 DIM.	27 MER.	27 SAM.	27 SAM.	27 MAR.	27 JEU.	27 DIM.	27 MAR.	27 VEN.
28 VEN.	28 LUN.	28 MER.	28 SAM.	28 LUN.	28 JEU.	28 DIM.	28 DIM.	28 MER.	28 VEN.	28 LUN.	28 MER.	28 SAM.
29 SAM.	29 MAR.	29 JEU.	29 DIM.	29 MAR.	29 VEN.	29 LUN.	29 LUN.	29 JEU.	29 SAM.	29 MAR.	29 JEU.	29 DIM.
30 DIM.	30 MER.	30 VEN.	30 LUN.	30 MER.	30 SAM.	30 MAR.	30 MAR.	30 VEN.	30 DIM.	30 MER.	30 VEN.	30 LUN.
31 LUN.		31 SAM.		31 JEU.	31 DIM.		31 MER.		31 LUN.		31 SAM.	31 MAR.

- fêtes légales + 4 fêtes mobiles musulmanes
- vacances scolaires Mayotte
- vacances universitaires
- Fermeture adm CUFR
- Ramadan (L'Aid el Fitr)
- Semaines des épreuves examens terminales
- Semaines de révisions des épreuves examens terminales
- Semaines des enseignements et évaluations pour les filières en CC intégral

Validé par le C.A. du xxxxxx 2020  
Le Directeur du CUFR  
Aurélien Siri

R D E E S  
 N S E C T  
 U R I D I  
 P T A I  
 O T S